



Prolongez votre influence et semez la vie dans votre testament !

*Depuis 1919,
« La Lumière » œuvre pour l'autonomie des personnes déficientes visuelles.*

Chère Madame,
Cher Monsieur,

Cécilia est une adolescente de 15 ans, devenue non-voyante à l'âge de 13 ans des suites d'une tumeur au cerveau. Depuis deux ans, cette jeune fille pleine de vie et d'enthousiasme vient à « **La Lumière** » pour y suivre des séances de réadaptation dans différents domaines.

Cécilia est consciente que la route vers l'autonomie est encore longue mais elle se dit confiante et motivée.

Nous ne recevons pas de subventions pour toutes les aides qui lui sont offertes par nos services. C'est donc **grâce à votre générosité** que Cécilia peut en bénéficier et, également, **poursuivre sa scolarité dans l'enseignement traditionnel**. Elle est ainsi en mesure d'envisager toutes les possibilités pour sa future vie professionnelle.

Voici son témoignage :

« Depuis que je suis à « La Lumière », j'ai appris à lire en braille grâce à Chantal. J'ai également rencontré d'autres jeunes se trouvant dans la même situation que moi. La ludothèque a facilité le contact, ce qui m'a beaucoup aidée. »

« J'aimerais arriver un jour à me déplacer seule à l'extérieur, de façon autonome. J'apprends donc encore à utiliser ma canne de locomotion, et les séances avec Christelle, ma monitrice, m'apportent beaucoup dans la vie de tous les jours. »

« A l'école, je dispose d'un matériel adapté et Angéline, logopède à « La Lumière », vient chaque semaine m'aider pour les matières à fortes composantes visuelles, comme les mathématiques par exemple. »



L'histoire de Cécilia illustre parfaitement tout ce que vous rendez possible par vos dons !

Au sein de notre association, d'autres enfants suivent le même parcours que Cécilia. Leur déficience visuelle n'est certes pas la même, et les causes se veulent également différentes, mais **l'encadrement et le réconfort que tous trouvent à « La Lumière » restent essentiels**.

Par votre aide, ils pourront ainsi continuer à apprendre à vivre avec leur déficience visuelle et concevoir à leur manière un avenir plus autonome.

En leur nom à tous, je vous remercie !

Christine Toumson
Directrice générale

Témoignages

Gilberte Martin : 92 ans

Gilberte est veuve depuis maintenant 8 ans. Récemment, elle a perdu une partie de la vue. Mais grâce au travail de « La Lumière », Gilberte est demeurée autonome et vit seule.

« Les personnes cette ASBL me font beaucoup de bien. C'est un peu comme une deuxième famille. Elles viennent me rendre visite à mon domicile régulièrement. Je me sens comprise. Et je reçois beaucoup d'affection. Moralement, c'est important.

Et puis, elles sont très efficaces. Rien ne leur échappe. Je dispose désormais d'appareils adaptés, comme une balance parlante pour faire la cuisine ou encore un réveil sonore qui m'indique l'heure à tout moment. J'emprunte également des livres audio à leur bibliothèque. Je me suis mise à l'informatique aussi. Je leur suis continuellement reconnaissante pour toute l'aide qu'elles m'apportent. »



« Comme une deuxième famille »

Alexandre Delré : préparateur physique

Alexandre est malvoyant. Un handicap qu'il a toujours vécu mais qui ne l'a pas empêché d'aller au bout de ses rêves. Aujourd'hui, il est le préparateur physique de l'équipe de basket de Verviers-Pepinster. « C'est mon travail qui me permet de m'épanouir dans la vie. J'ai eu la chance de pouvoir suivre un cursus scolaire traditionnel grâce au soutien permanent de « La Lumière ». Cette ASBL m'a permis d'être autonome au quotidien. Non seulement grâce à une technologie adaptée, mais aussi et surtout grâce à son formidable encadrement.

Deux aspects qui évoluent positivement avec le temps et ouvrent des portes aux enfants atteints de cécité. Je peux vraiment dire que « La Lumière » m'a apporté un confort d'apprentissage et de vie. Mais elle a aussi rendu possible mon épanouissement personnel. »



« Un confort d'apprentissage »

Daphné Laffineuse : juriste

Daphné souffre d'un handicap visuel depuis l'âge de 8 ans, suite à une maladie. Elle a été suivie par l'équipe de « La Lumière » durant tout son cursus scolaire. A 40 ans, elle est aujourd'hui juriste pour la Région Wallonne. « Il m'a fallu du temps pour accepter cet état. De ma primaire jusqu'à l'université, « La Lumière » a été un outil très utile pour avancer dans la vie. Elle m'a apporté une aide indéniable. Surtout qu'à l'époque, rien n'était prévu dans le milieu scolaire pour les personnes souffrant de ce handicap. Le personnel spécialisé est à l'écoute et ne force jamais rien. Mais heureusement, j'avais la chance d'être bien entourée, mais beaucoup de personnes se retrouvent seules et isolées. C'est là aussi que « La Lumière » intervient de manière très professionnelle. Et c'est un travail de longue haleine. »



« Une aide indéniable »

« Nous avons tous été engagés un jour ou l'autre dans une activité ou un acte requérant nos meilleures qualités : grimper au sommet d'une montagne, résoudre un problème mathématique, jouer une partie de football, interpréter une partition musicale, exprimer une idée complexe, venir au secours d'une personne fragilisée, rédiger un texte qui comptera... Chaque fois, le flux dans lequel nous sommes emportés nous procure une sensation plaisante et le défi relevé nous apporte une gratification importante. Nous avons le sentiment d'avoir « travaillé » à nos pleines capacités. Nous avons vécu une expérience optimale. »

*Le défi positif. Une autre manière de parler du bonheur et de la bonne santé
Thierry Janssen*

Rédiger votre testament produit bien des effets !

Cet acte vous permet de conserver, après votre décès, le contrôle de la répartition de vos biens et de sauvegarder l'harmonie au sein de votre entourage en prévenant les conflits. Voilà qui vous apportera la sérénité pour le reste de votre vie, et vous permettra de vous adresser une dernière fois à vos héritiers. De plus, vous pourrez transmettre vos valeurs, ce dont vous voudriez que l'on se souvienne de vous ! En effet, en posant un geste en faveur d'une bonne cause dans vos dernières volontés, vous passez le bâton de la course à d'autres en leur indiquant l'influence que vous voulez perpétuer en faveur de personnes qui ont besoin de solidarité...

Plusieurs types de legs existent :

Vous pouvez rédiger votre testament vous-même ou rencontrer un notaire qui vous conseillera quant à la répartition optimale de votre patrimoine et résoudra tous les aspects juridiques et fiscaux de vos choix. C'est ensemble que vous déterminerez quelle forme de testament correspond le mieux à votre situation.

• Le legs universel

Vous désignez notre association bénéficiaire de l'ensemble de votre succession (actif et passif). Et éventuellement, vous la chargez de délivrer divers legs particuliers que vous attribuez dans votre testament.

Exemple :

Je soussigné(e) (nom + prénom, célibataire, époux/épouse de..., veuve/veuf de), né(e) le à....., domicilié(e) à, déclare faire mon testament comme suit :

Je révoque tous testaments et autres dispositions testamentaires antérieurs à ce jour.

Je lègue tous mes biens à « LA LUMIERE », Œuvre Royale pour Aveugles et Malvoyants, rue Sainte-Véronique 17 à 4000 Liège, que j'institue légataire universelle.

A charge pour elle de délivrer tel(s) legs particulier(s) à Les légataires particuliers acquitteront eux-mêmes leurs droits et frais.

Fait à, sain(e) de corps et d'esprit, le.....

Signature

Pour être valable, le testament doit être écrit à la main, daté et signé, ou dicté à un notaire.

• Le legs à titre universel

Vous léguiez un certain pourcentage de vos biens à « La Lumière ».

Exemple :

Je soussigné(e) (nom + prénom, célibataire, époux/épouse de..., veuve/veuf de), né(e) le à....., domicilié(e) à, déclare faire mon testament comme suit :

Je révoque tous testaments et autres dispositions testamentaires antérieurs à ce jour. Je lègue 50 % de tous mes biens à ma sœur, Madame..... et 50 % à « LA LUMIERE », Œuvre Royale pour Aveugles et Malvoyants, rue Sainte-Véronique 17 à 4000 Liège.

Fait à, sain(e) de corps et d'esprit, le.....

Signature

Pour être valable, le testament doit être écrit à la main, daté et signé, ou dicté à un notaire.

• Le legs particulier

Vous désignez « La Lumière » bénéficiaire d'un avoir précis que vous lui léguiez : une somme d'argent déterminée, le solde d'un compte bancaire, un immeuble, une œuvre d'art, un bijou ...

• Le solilegs ou legs solidaire

« LE MONDE QUE NOUS LAISSONS A NOS ENFANTS NE VA PAS S'AMELIORER TOUT SEUL. NOUS DEVONS NOUS FIXER DES OBJECTIFS ET ETRE RESPONSABLES DE NOS ACTIONS, PAS APRES PAS. »

Sue Desmont-Helmann

Même, et surtout si vous avez des enfants, SOYEZ SOLIDAIRE !

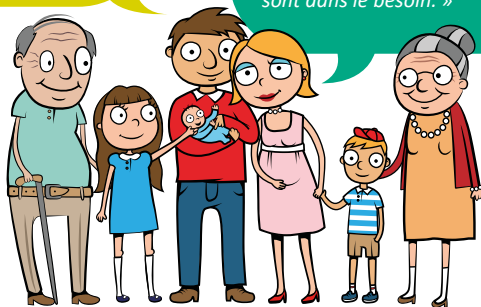
En incluant un legs particulier de quelques pourcents de la valeur de vos biens en faveur des personnes aveugles et malvoyantes dans votre testament, vous participez activement à l'élaboration d'un monde meilleur.

Les parents et les grands-parents transmettent leurs valeurs à leurs enfants. La solidarité est ainsi une composante essentielle de leur éducation. Les expériences vécues en famille modèlent la vision du monde qu'a chacun et trace les priorités pour demain.

Notre environnement actuel est difficile, et plus encore pour les personnes fragilisées par un handicap. Ne les oublions pas.

« Sans aucun doute, mon devoir de solidarité me vient de mes parents. Ils travaillaient tous les deux bénévolement quand ils étaient jeunes. Ils faisaient aussi des dons. C'était le *modus operandi* de la famille, c'était ainsi... »

« L'une de mes valeurs les plus fondamentales vient de mon grand-père. Parce qu'il a démarré avec rien au lendemain de la Première Guerre Mondiale. Très travailleur, il a pu apporter un certain bien-être aux siens, mais il a toujours dit « N'oubliez pas d'où vous venez. Veillez à apporter de l'aide aux moins chanceux et à ceux qui sont dans le besoin. »



Je solilègue, tu solilègues, il solilègue...

Lorsque vous solilèguez, vous n'appauvrissez pas vos enfants ! Bien au contraire, vous leur indiquez la voie à suivre : celle de la générosité au profit d'une cause qui vous touche dans votre région.

Un grand pas est ainsi fait vers une nouvelle norme sociale : protéger l'avenir dans lequel vos enfants et petits-enfants vivront demain.

Vos legs sont une source de vie pour autrui en rendant possibles tous ses projets !

Ainsi, près de 10.000 personnes atteintes de cécité ou de malvoyance sont encadrées par « La Lumière » et vous pouvez les aider à financer leur succès.

Par exemple :

« Je lègue à « La Lumière » à Liège 5 % de tous mes biens, et les destine à son Service d'Aide à l'Intégration des enfants déficients visuels dans l'enseignement ordinaire. Il m'est important d'accomplir ce geste pour rappeler à mes enfants combien ils ont de la chance d'être nés en bonne santé et pour offrir à d'autres plus vulnérables la possibilité de mener des études et d'accéder à un métier. »

• Avec le legs en duo : tout le monde est gagnant !

Les membres éloignés de votre famille ou les personnes avec lesquelles vous n'avez aucun lien familial et que vous souhaitez favoriser paieraient des droits de succession fort élevés sans cette formule.

Un legs « en duo » avec « La Lumière » leur offrira un grand avantage puisque c'est notre association qui acquittera tous les droits de succession et frais au dossier. En même temps, vous contribuerez à l'encadrement optimal des personnes aveugles et malvoyantes.

Le legs en duo est donc un testament « double » :

« La Lumière » est légataire universelle de votre patrimoine. Elle sera responsable de la déclaration de succession et du partage de vos avoirs selon vos volontés.

L'autre (ou les autres) héritier(s) (légataire(s) particulier(s)) héritera (hériteront) d'un legs net de tous droits et frais. En fin de compte, il y aura davantage à partager !

Voici des exemples en guise d'explication :

a. Sans legs en duo

Tranche d'imposition	Tarif	Base imposable	Droits de succession dus
0 - 12.500	30 %	12.500	3.750
12.500 – 25.000	35 %	12.500	4.375
25.000 – 75.000	60 %	50.000	30.000
Au-delà de 75.000	80 %	425.000	340.000
			378.125

Jean possède un patrimoine de 500.000 euros et est domicilié en Région wallonne. Il n'est pas marié et n'a pas d'enfant, mais s'entend bien avec son ami et voisin Jacques auquel il souhaite léguer son patrimoine. Calculons ce que Jacques recevrait après avoir payé les droits de succession (dits étrangers) :

- Il paie 30 % sur la première tranche de 12.500 euros, soit 3.750 euros.
- Il paie 35 % sur la deuxième tranche comprise entre 12.500 et 25.000 euros (une tranche de 12.500 euros), soit 4.375 euros.
- Il paie 60 % sur la troisième tranche comprise entre 25.000 et 75.000 euros (une tranche de 50.000 euros), soit 30.000 euros.
- Il paie 80 % sur le montant qui excède 75.000 euros (c'est-à-dire les 425.000 euros restants), soit 340.000 euros.

Au total, Jacques paie 378.125 euros de droits. Il ne lui reste « que » 121.875 euros.

b. Avec un legs en duo

Jean possède toujours son patrimoine de 500.000 euros mais, cette fois, il prévoit un legs universel à « La Lumière » assorti d'un legs particulier net de 200.000 euros à Jacques.

Conformément au legs en duo, « La Lumière » paiera les droits de succession sur la part d'héritage de Jacques :

- « La Lumière » paie 30 % sur la première tranche de 12.500 euros, soit 3.750 euros.
 - Elle paie 35 % sur la deuxième tranche comprise entre 12.500 et 25.000 euros (une tranche de 12.500 euros), soit 4.375 euros.
 - Elle paie 60 % sur la troisième tranche comprise entre 25.000 et 75.000 euros (une tranche de 50.000 euros), soit 30.000 euros.
 - Elle paie 80 % sur le montant qui excède 75.000 euros (c'est-à-dire sur les 125.000 euros restants), soit 100.000 euros.
- soit un total de 138.125 euros.

Jacques percevra donc 200.000 euros, soit 78.125 euros de plus que s'il avait hérité seul de la totalité du patrimoine de Jean.

De son côté, « La Lumière » reçoit 300.000 euros dont à déduire 159.125 euros :

- les droits sur la part de Jacques : 138.125 euros,
- les droits sur sa propre part (7% sur 300.000 euros) : 21.000 euros.

Elle hérite donc de 140.875 euros.

En sus de la bonne action faite par le testateur, l'impact du legs en duo est fiscalement avantageux pour le légataire.

Mais il vous faudra veiller à ce que « La Lumière » garde une part qui lui permettra de couvrir tous les frais occasionnés. Votre notaire pourra vous aider à calculer le pourcentage maximal à délivrer particulièrement eu égard à votre situation.

Vous pouvez bien sûr, si vous le souhaitez, nous informer que vous avez rédigé un testament en faveur de nos bénéficiaires aveugles ou malvoyants, et nous serons très heureux de pouvoir vous en remercier, mais vous n'y êtes pas obligé et nous ne vous le demanderons jamais.

Comment mon legs sera-t-il géré à « La Lumière » ?

Tous les legs octroyés à « La Lumière » font l'objet d'un traitement sérieux et toujours respectueux des volontés du défunt. « La Lumière » assure une gestion en « bon père de famille » des biens reçus et elle veille à ce que leur vente soit réalisée dans les meilleures conditions. Les revenus tirés des biens reçus sont toujours affectés aux services offerts aux personnes déficientes visuelles.

« La Lumière » a pour habitude de travailler avec le notaire choisi par le testateur. « La Lumière » respecte scrupuleusement l'anonymat de ses testateurs et donateurs. Elle ne communique aucune information à des tiers parce qu'elle respecte votre vie privée selon les termes de la loi du 8/12/1992.

Vous pouvez toujours choisir la destination de votre legs à « La Lumière ». Si vous souhaitez que votre legs soit affecté plus particulièrement à l'un de nos services, il suffit de l'indiquer précisément dans votre testament.

Par exemple :

« Je lègue mes biens à l'asbl « La Lumière » sise à Liège, rue Sainte-Véronique 17, inscrite sous le numéro d'entreprise 0402.345.211. Je souhaite qu'ils soient utilisés pour l'intégration scolaire des jeunes enfants aveugles ou malvoyants. »

Ou

« A titre particulier et exempt de droits et frais, je lègue 50.000 euros à l'asbl « La Lumière » sise à Liège, rue Sainte-Véronique 17, inscrite sous le numéro d'entreprise 0402.345.211. Je souhaite que ces fonds servent à enrichir les collections de sa Bibliothèque Publique Spéciale (sonore, braille et grands caractères). »

C'est grâce à la générosité des donateurs de la Province de Liège que **nos multiples services ont pu être placés parmi les principaux centres belges d'expertises**. Nos professionnels prennent en considération tous les aspects de la vie et rendent aux personnes déficientes visuelles de tous âges un quotidien qui leur permet de faire partie de la société en toute autonomie.

Vous souhaitez nous aider dès aujourd'hui ?

« Le don est échange de vie, et la vie, échange de don. » {Paul Zumthor}

Par un don

Vous pouvez dès lors effectuer un versement sur notre compte n° BE34 3400 5686 6690

Tout don annuel de 40,00 euros et plus vous donnera automatiquement droit à une attestation fiscale en début d'année prochaine.

Via une domiciliation

En effectuant un don mensuel, vous soutenez « La Lumière » durablement.

Par une donation

- par un don manuel (remise de la main à la main),
- par un acte notarié (mais à ce moment, des droits d'enregistrement sont dus et, en cas de décès du donateur dans un délai de 3 ans, les biens donnés seront rapportés à l'actif de sa succession). Cette voie authentique est obligatoire pour la donation d'un immeuble.

Par une assurance-vie

L'assurance-vie constitue le meilleur moyen de transmettre une partie de son patrimoine à des personnes qui n'ont pas vocation à hériter.

Il vous est possible de désigner « La Lumière » en qualité de bénéficiaire de votre contrat d'assurance-vie, en tout ou en partie.

Saviez-vous que ...

La Fédération Royale du Notariat Belge tient à votre disposition (sur simple demande à votre notaire) une brochure intitulée « Et après moi ? Instructions à mes proches ». Il vous suffit de la compléter afin d'y laisser vos instructions quant à l'organisation de vos funérailles, des personnes à prévenir de votre décès, des personnes à contacter pour renseigner le notaire sur les composantes de votre patrimoine, ainsi que de toutes données complémentaires que vous jugeriez utiles.



Mireille Roks
Responsable de la Recherche
et du Développement des Ressources
0478/76 64 22
mireilleroks@lalumiere.be

Son témoignage

« Je tiens à partager ce récit avec vous, car vous devez savoir que des liens forts se créent entre vous et les personnes déficientes de la vue. En voici un bel exemple :

J'ai rencontré Mademoiselle Deward le mercredi 14 novembre 2012 à son domicile où elle m'avait invitée. Elle souhaitait me raconter son histoire et me demander conseil. A cette époque, elle avait 90 ans, vivait seule, en bonne forme, entretenait son petit immeuble tout coquet et son joli jardin.

Elle m'a confié les difficultés qu'elle rencontrait au quotidien car sa vue baissait de plus en plus et elle avait dû faire appel à nos spécialistes pour la lecture notamment. Elle avait aussi des difficultés pour faire ses courses. Je lui ai proposé de rencontrer Audrey, l'une de nos assistantes sociales, qui trouverait assurément un service à domicile lui permettant de rester indépendante. Et ce fut fait.

Mademoiselle Deward avait beaucoup voyagé et elle chérissait ses photos souvenirs qu'elle aimait à commenter. Elle avait une belle carrière d'institutrice derrière elle, mais elle regrettait de n'avoir jamais eu d'enfant. Elle avait soigné seule ses parents jusqu'à leur mort car elle était une enfant unique très respectueuse de ceux qui lui avaient tout donné.

Mademoiselle Deward avait une préoccupation accablante : que deviendraient ses biens à son décès ?

Nous y avons réfléchi ensemble, nous avons longuement parlé.

Quelle serait la solution pour qu'elle vive en paix avec ses dernières volontés, lui ai-je demandé. Y ayant déjà mûrement réfléchi, elle m'a confié qu'elle souhaitait favoriser des enfants, et si possible dans leur apprentissage scolaire.

Ce sont des moments de grande intimité que nous avons partagés, chargés de quiétude, où nous sommes allées ensemble, au fond des décisions à prendre pour prolonger la vie même si on n'est plus là...

Comme vous le savez, des enfants sont suivis à « La Lumière » et nos logopèdes, psychomotriciennes et ergothérapeutes les accompagnent, ainsi que leur famille. Nous les insérons en milieu scolaire ordinaire en créant des collaborations avec les enseignants et les parents, en préparant les cours à composantes visuelles avec du matériel spécifique, et en revoyant avec eux tous les mercredis après-midi les matières plus difficiles ou mal comprises. Ce service n'est pas subventionné et, chaque année, nous tentons de récolter les fonds nécessaires à sa pérennité.

Mademoiselle Deward et moi avons ainsi rédigé un projet de testament. Je suis retournée la voir trois fois. Elle m'a fait visiter sa maison en me donnant toutes les instructions qui lui tenaient à cœur quant à sa revente, lorsqu'elle ne serait plus là. Elle m'a également confié toutes les dispositions qu'elle souhaitait que nous prenions pour ses funérailles : elle voulait reposer dans le caveau de ses parents.

J'ai été très triste d'apprendre son décès le 19 décembre 2015. Je ne l'oublierai jamais.

Comme il se doit, Mademoiselle Deward avait déposé son testament chez son notaire. Je vous en livre le passage le plus important : « Je lègue tous mes biens à l'Œuvre « La Lumière » pour la création d'une sorte d'école pour enfants aveugles le plus vite possible et qui portera mon nom. »

Notre Service d'Aide à l'Intégration scolaire existe déjà mais il porte désormais son nom ; elle en est la marraine à titre posthume et pour toujours. Même si nous devons continuer à chercher d'autres revenus pour le financer entièrement à long terme.

Ce qui est important dans ce cas précis, c'est que j'ai eu le grand plaisir de pouvoir la remercier à maintes reprises au nom de tous ces enfants déficients visuelles qui lui doivent beaucoup.

Voici 25 ans que je travaille à « La Lumière », et avec de plus en plus de passion, je recherche sans cesse des solutions de financement de nos activités. Car les personnes qui vivent sans voir ont besoin de nous à certains moments de leur vie, et nous tenons à soutenir leur persévérance et leur ténacité.

Pouvoir aller à l'école avec des enfants qui voient, réussir ses études, obtenir un diplôme ou une qualification professionnelle, et avoir ainsi accès à une profession épanouissante, cuisiner sans voir, se déplacer sans crainte, pouvoir faire ses courses, entretenir son ménage, s'occuper de sa famille en toute sécurité, avoir accès à la culture, pouvoir à nouveau lire son courrier, créer de jolies choses lors des ateliers de loisirs ou écouter des livres sonores pour vaincre l'isolement, sont autant de réussites que nous obtenons tous les jours, et nous en sommes très fiers.

Encore un tout grand MERCI à vous, Mademoiselle Deward, MERCI pour votre solidarité, pour votre gentillesse et toute votre humanité.

Moko

NB : Si vous aussi vous avez besoin de conseils, n'hésitez pas à me contacter : je suis à votre entière disposition. Il n'y a pas de plus grand acte que de confier un héritage et nous tenons à lui reconnaître toute sa valeur.

De même, si vous souhaitez de plus amples informations sur notre ASBL, ou si vous souhaitez la visiter, contactez-moi et je me ferai un grand plaisir de vous recevoir.



En psychomotricité, j'appréhende l'espace

La mission de « La Lumière »

« La Lumière », Œuvre Royale pour Aveugles et Malvoyants, a pour mission d'offrir aux personnes déficientes visuelles l'encadrement médico-social qui leur permettra d'atteindre l'autonomie et la dignité.

Notre institution accueille, écoute et accompagne ses bénéficiaires, afin de soutenir leur projet de vie en leur proposant des réponses individuelles et collectives.

Ses actions s'adressent à tous les publics, de la plus petite enfance aux seniors.

« La Lumière » met au service de ses patients une équipe de spécialistes et des aides techniques spécifiques testées individuellement.

Elle vise également à l'épanouissement par l'éducation permanente et à l'accession à la citoyenneté des personnes déficientes de la vue, en organisant de multiples activités et animations culturelles.

Au sein de son Entreprise de Travail Adapté, elle s'attelle à maintenir l'emploi des personnes moins valides.

Notre association a aussi pour vocation de sensibiliser le public aux difficultés rencontrées par les personnes en situation de handicap visuel.

« La Lumière » entretient une culture d'entreprise fondée sur des principes d'excellence en savoir-être et d'expertise en savoir-faire.



Mon bloc note électronique braille m'accompagne dans tous mes travaux

Voyez tout ce que nous accomplissons sur un an !

Et puisque « La Lumière » est presque centenaire, imaginez tout ce qui a été fait en faveur des personnes déficientes de la vue depuis sa création !

Et maintenant, représentez-vous ce qui pourra encore être réalisé dans les prochaines années grâce à vos dons dans votre testament...

Nos spécialisations en faveur des personnes aveugles ou malvoyantes sont les suivantes :

Un Service d'Accompagnement et Social informe et aide la personne handicapée de la vue dans ses démarches (administratives, médicales, professionnelles...). Il assure un soutien moral et reprecise la manière d'atteindre des objectifs d'intégration, d'épanouissement personnel et d'acquisition d'une plus grande autonomie.

Moyenne annuelle des interventions :
725 visites à domicile
2.850 visites au bureau
95 nouvelles enquêtes sociales

Un Centre de Réadaptation Fonctionnelle composé de trois ergothérapeutes (cuisine, vie journalière, adaptations techniques...), d'une formatrice en orientation et mobilité, de deux psychologues, d'une psychomotricienne, de monitrices de braille, de dactylographie, d'informatique adaptée... Un stage pluridisciplinaire peut ainsi être effectué, ce qui permet de réapprendre les gestes de la vie quotidienne et de progresser dans la recherche de l'autonomie et de l'intégration sociale.

Moyenne annuelle des bilans et séances par objectifs :
4.836 interventions pour 535 patients connus et 230 nouveaux dossiers

Le Service Basse Vision comprend deux ophtalmologues, un opticien, une orthoptiste et divers spécialistes en matériels adaptés lesquels permettent de trouver des réponses aux difficultés rencontrées grâce à des outils précis (loupes, loupes éclairantes, loupes sur pied, tv loupe, machine à lire...).

Moyenne annuelle des prestations :
1.400 interventions et 310 nouveaux patients

Un Service d'Aide à l'Intégration scolaire en milieu ordinaire avec une psychomotricienne et plusieurs logopèdes et transcriptrices en braille, œuvre pour une intégration scolaire en milieu ordinaire, en créant des collaborations avec les enseignants et les parents, en préparant les cours à composantes visuelles avec du matériel spécifique...

Moyenne annuelle en scolarité ordinaire :

12 enfants bénéficient de 1.200 heures de prestations de nos spécialistes pour lesquelles 13.250 kms sont parcourus.

Une Bibliothèque Publique Spéciale (sonore, braille et grands caractères) est à disposition, où plus de 8.500 titres d'ouvrages très variés sont enregistrés sur CD et prêtés. Les prêts se font par la poste (port gratuit) ou au siège de « La Lumière ». De nombreux livres existent aussi en braille et en grands caractères.

Moyenne annuelle des prêts :

610 personnes empruntent 21.185 livres (en sonore, braille et grands caractères)

Un Service Sports, Culture et Loisirs, sous la conduite directe d'animatrices et avec l'aide de ressources extérieures, propose de très nombreuses activités socioculturelles adaptées au handicap visuel : jardinage, excursions, balades, visites culturelles, voyages, cinéma audio-décrit, conférences, poterie, cuisine, travail du bois, vannerie, macramé, tricot, tissage, tandem, yoga, djembé, guitare, cours d'anglais, etc.

Moyenne annuelle :

Activités habituelles : 870 pour 4.500 participants
Activités occasionnelles : 70 pour 1.385 participants

Un Service d'Informatique adaptée est ouvert toute la semaine, où, grâce à un matériel pointu (barrette braille, synthèse vocale, logiciel d'agrandissement, logiciel de reconnaissance de caractères...), notre monitrice en initiation à l'informatique enseigne l'utilisation de nombreux outils.

Moyenne annuelle :

120 personnes suivies en informatique

Une Ludothèque spécialisée est disponible, où les jeux sont adaptés pour permettre aux personnes déficientes visuelles de découvrir ou de redécouvrir le plaisir de jouer. Il est possible de recevoir les jeux en prêt, à la maison ou en milieu hospitalier. Les enfants peuvent aussi venir jouer à la ludothèque avec leurs frères et sœurs, ou leurs amis.

Une Cellule de Sensibilisation très active qui permet au grand public de savoir comment se comporter face à une personne non ou mal voyante. Nous organisons ainsi des séances de démystification du handicap visuel.

Moyenne annuelle :
260 séances de sensibilisation pour 5.450 participants



Bart lit internet grâce à une synthèse vocale



Notre Club Tandem : on a tous besoin d'évasion



Notre Bibliothèque rend l'accès à la lecture

**Sans votre solidarité, ces services ne pourraient subsister !
Seul 40 % de notre budget en faveur des personnes
aveugles ou malvoyantes proviennent de subsides...**



Les aides optiques pour les personnes âgées notamment

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES IMPORTANTES :

Tous nos Administrateurs sont totalement bénévoles. Nos comptes annuels sont contrôlés par un Réviseur d'Entreprises et publiés sur <https://www.nbb.be/fr/centrale-des-bilans>, sur notre site internet www.lalumiere.be et sur www.donorinfo.be



« La Lumière » adhère au Code Ethique de L'Association pour une Ethique dans la Récolte de Fonds. Cela signifie que vous bénéficiez d'un droit à l'information sur l'utilisation des fonds que nous récoltons.



Cécilia en séance d'orientation et de mobilité

Services Médico-Sociaux et Bibliothèque Publique Spéciale :

Rue Sainte-Véronique, 17 - 4000 Liège - Tél. 04/222 35 35

Entreprise de Travail Adapté :

Boulevard Hillier, 1 - 4000 Liège - Tél. 04/223 25 48

www.lalumiere.be

 Rejoignez-nous sur <https://www.facebook.com/lalumiere.be/>